

Génocide au Rwanda : Séraphin Twahirwa et Pierre Basabosé reconnus coupables par le jury d'assises de Bruxelles

Belga, 19 décembre 2023

Le jury de la cour d'assises de Bruxelles a déclaré, mardi soir vers 20h20, Séraphin Twahirwa et Pierre Basabosé coupables de crimes de génocide et de crimes de guerre, commis au Rwanda en 1994.



Séraphin Twahirwa au tribunal de Bruxelles
©DLE

Les jurés ont établi que les deux Rwandais vivant en Belgique ont commis de nombreux meurtres et de nombreuses tentatives

de meurtre à Kigali sur des Tutsis et des Hutus modérés, entre avril et juillet 1994. Ils ont également établi que le premier avait aussi commis de nombreux viols sur des femmes tutsi.

Pierre Basabosé, âgé de 76 ans, et Séraphin Twahirwa, âgé de 65 ans, étaient poursuivis devant la cour d'assises de Bruxelles pour répondre de crimes de génocide et de crimes de guerre. Le parquet fédéral avait requis leur culpabilité pour 56 meurtres au moins commis durant le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, ainsi que pour au moins 13 tentatives de meurtre, mais aussi, concernant Twahirwa uniquement, pour 12 viols.

Séraphin Twahirwa était en particulier suspecté d'avoir dirigé des interahamwe (militiens Hutus) à Kigali, surtout dans le secteur de Gikondo. Pierre Basabosé était, quant à lui, soupçonné essentiellement d'avoir fourni des armes aux interahamwe du même secteur à Kigali.

Pierre Basabosé, diagnostiqué comme atteint de dégénérescence mentale, n'avait pas

été interrogé par la cour. Son avocat, M^e Jean Flamme, avait plaidé son acquittement, remettant en cause la fiabilité des témoignages.

Séraphin Twahirwa, lui, avait nié toute implication dans le génocide, affirmant qu'il avait quitté Kigali dès les premiers massacres

début avril 1994. Ses avocats, M^{es} Vincent et Juliette Lurquin, avaient vigoureusement remis en question la manière dont l'instruction a été menée, parlant de témoins "*préparés*" au Rwanda pour charger la barque de l'accusé.